

PV à destination des membres de la CLDR

Philippeville, le 9 février 2023

FOSSÉS-LA-VILLE

Opérations de Développement Rural et de Rénovation Urbaine

Compte-rendu de la réunion conjointe de la CLDR et de la CRU de Fosses-la-Ville, Espace Jijé, le 20 décembre 2022

Liste des principaux acronymes :

CLDR	=	Commission Locale de Développement Rural
CRU	=	Commission de Rénovation Urbaine
DR	=	Développement Rural
FRW	=	Fondation Rurale de Wallonie
ODR	=	Opération de Développement Rural
ORU	=	Opération de Rénovation Urbaine
PCDR	=	Programme Communal de Développement Rural

Présents : Voir liste en **annexe**.

Préambule

Le Collège communal souhaite réunir simultanément ses 2 commissions consultatives que sont la CLDR et la CRU lorsque des projets d'ampleur connaissent des avancées majeures. L'idée est alors de rester cohérent par rapport aux politiques de Rénovation urbaine et de Développement rural menées sur le territoire communal.

La réunion est ainsi l'occasion d'aborder le projet de réhabilitation des anciens bâtiments du CPAS en logements (initiative privée) et celui du futur aménagement des places du Marché et du Chapitre projetant entre autres l'érection d'un espace couvert polyvalent (halle) sur le site de l'ancien Hôtel de Ville.

Chacune des deux commissions en profite pour se réunir en plénière afin de faire le point sur les projets qu'elles suivent plus précisément.

C'est ainsi que la réunion se déroule en 3 temps :

- 1) Réunion plénière de la CLDR**
- pause (et arrivée des membres de la CRU qui ne font pas partie de la CLDR) -
- 2) Réunion conjointe CLDR et CRU**
- pause (et départ des membres de la CLDR qui ne font pas partie de la CRU) -
- 3) Réunion plénière de la CRU.**

1- Accueil et approbation du PV de la dernière réunion

M. Frédéric MOREAU, Echevin et Président de la CLDR, accueille les participants.

Le compte-rendu de la réunion CLDR du 19 avril 2022 est approuvé sans remarques.

2- Suivi des projets en cours

A- Le Parc Winson

Xavier Pauly présente les avancées de ce projet depuis la dernière réunion de la CLDR, à savoir :

- 12 mai 2022 : séance du Collège : décisions d'attribution (2 lots)
- Travaux de curage de l'étang et de stabilisation des berges, à l'initiative du service travaux
- 13 déc. 2022 : prolongation de la validité d'offres (EECOCUR), jusqu'au 31/01/2023.

La signature de la Ministre pour le volet Espaces Verts (promesse ferme) est attendue pour cette fin décembre

NDLR : Bonne nouvelle : le point figurait bien à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 21 déc. 2022.

B- La Place d'Aisemont

Xavier Pauly présente les avancées de ce projet depuis la dernière réunion de la CLDR, à savoir :

- 17 mai 2022 : réunion de coordination sur la demande de convention DR pour ce projet
- 27 juin 2022 : le projet de convention DR passe au Conseil communal
- 30 juin 2022 : le dossier complet est envoyé au SPW/service DR (pour rappel, le dossier devait être rentré au plus tard le 15 septembre pour être pris en considération lors de la session d'octobre).

La Commune est en attente du retour de la convention DR signée par la Ministre.

La question est posée de savoir ce qui se passe si la Ministre ne signe pas.

La FRW explique que la Commune peut alors représenter ce dossier pour la prochaine session, celle d'avril 2023.

Si les prix ont augmenté, le pouvoir communal verra s'il augmente sa participation financière ou s'il revoit le projet à la baisse.

L'échevin M. Meuter intervient pour expliquer que, dans les faits, le Collège voit que par rapport à la temporalité administrative du SPW et du GW, la Commune ne sait jamais respecter les délais et la planification programmée. C'est d'un inconfort total pour les pouvoirs locaux qui ont du mal dès lors à prévoir dans le long terme.

Concernant le côté de la place qui ne figure pas dans le projet d'aménagement, une partie des barrières ont bien été placées, ainsi qu'une partie des potelets, mais pas encore tou(te)s.

C- La Place de Vitriaval

Lors de sa séance du 22 sept. 202, le Collège communal a pris connaissance du courrier de l'INASEP signalant que l'INASEP ne pourrait pas respecter les délais convenus. La commune a apporté réponse à ce courrier, en date du 29 sept. 2022, en demandant à l'INASEP de revoir sa programmation et de bien vouloir se conformer à ce qui avait été convenu lors de la réunion (du 23 déc. 2021). La commune attend toujours une réponse à ce courrier.

En attendant, la commune a rebouché les zones effondrées.

Les études à mener semblent plus complexes que ce que croyait l'INASEP. Ce projet ne pourra hélas probablement pas être réalisé dans le délai de validité du PCDR actuel.

La question est posée de savoir s'il sera possible de remettre des projets non réalisés dans le second PCDR. La FRW répond que oui. Cependant, il faut d'abord que la commune soit désignée par le/la Ministre pour bénéficier de l'accompagnement de la FRW et mener une seconde ODR, que les diverses phases de consultation de la population et d'élaboration du PCDR soient menées et que le PCDR soit approuvé par le GW, avant de pouvoir solliciter à nouveau des subventions DR, ce qui prendra plusieurs années. Dans le cadre d'un nouveau PCDR, un bilan de l'ODR précédente doit être fait et des projets qui n'ont pas pu aboutir peuvent y être inscrits.

La FRW communiquera à la commune le délai le plus opportun pour inscrire une nouvelle ODR à l'ordre du jour du Conseil communal, ceci afin d'éviter autant que faire se peut une trop longue coupure entre la 1^{ère} et la 2^{ème} ODR (pour autant bien entendu que le Conseil communal soit demandeur).

3- Avancées des GT

A- GT Gestion de la Maison rurale

Comme demandé en GT, une page web consacrée à la Maison rurale a bien été créée. Voici le lien pour y accéder : <https://www.centreculturel-fosses.be/maison-rurale-espace-jije/>

On peut y trouver le ROI de la Maison rurale, les plans des salles et une vidéo de présentation de l'infrastructure.

B- GT Nature

Le GT Nature s'est réuni le 17 mars 2022, notamment pour faire des propositions afin que la commune puisse répondre à l'appel à projet BiodiverCité 2022 (pour lequel le dossier était à introduire début juin).

Nicolas Aspeslagh présente les actions retenues lors de la séance conjointe avec la CRU (voir plus loin).

La prochaine réunion du GT se tiendra une fois que les informations sur l'appel à projets 2023 seront connues, probablement courant mars.

C- GT Chemins (avec le SI)

Valentine De Graeve (du SI) présente lors de la réunion conjointe (voir plus loin) les avancées de ce GT qui s'est réuni avec l'échevin Meuter le 26 octobre dernier. 4 membres de la CLDR y ont participé.

4- Divers

- La CLDR acte la démission de Monsieur Marc Montulet (de Le Roux).
 - La CLDR est informée qu'un nouvel agent-relais communal est en charge du PCDR. Il s'agit de Mme Monika Napierala, qui travaille au service de Développement local de la Ville. Elle est en charge des dossiers initiés dans le cadre du PCDR et de l'ORU.
 - L'échéance du PCDR : mars 2024. La commune devrait entamer la réflexion quant à l'élaboration d'un deuxième PCDR. Un bilan sera à faire. Pour minimiser le temps entre la fin de validité du 1^{er} PCDR et le début de validité d'un possible 2^{ème} PCDR, la candidature éventuelle devrait arriver sur le bureau ministériel pour le 15 septembre 2023 afin d'obtenir l'accord sur l'accompagnement de la FRW pour ce nouveau processus (il faut compter environ 3 ans pour l'élaboration).
 - Un commentaire est formulé quant à l'organisation d'uniquement 3 réunions plénières de la CLDR en 2022.
 - La CLDR est informée de la date de sa prochaine réunion de la CLDR : elle se tiendra le mardi 7 février 2023 à 19h30. Le rapport annuel sur l'ODR figurera à l'ordre du jour.
-

1- Introduction

M. Bernard Meuter, Echevin, introduit la séance et invite M. François Albertyn à présenter son projet immobilier au niveau des anciens bâtiments du CPAS (ruelle des Remparts à Fosses-centre).

2- Projet immobilier de M. Albertyn

A- Présentation du dossier de construction de 12 appartements, ruelle des Remparts

M. Albertyn (habitant de Sart-Eustache) présente son projet de transformation de l'ancien bâtiment du CPAS en immeuble à 12 appartements. Il explique le respect des volumes (excepté pour un bâtiment) et le fait qu'on reste dans une volumétrie acceptable du R+2 avec un appartement sur la toiture, le parking prévu au rez et le fait qu'il a répondu à la demande que les appartements soient plus petits qu'initialement prévu. Les surfaces des appartements respectent la charte urbanistique :

- 1 chambre : 60m²
- 2 chambres : 75-80m²
- 3 chambres : 110m²

Deux accès sont prévus aux communs et au parking.

Il a répondu également à la demande de la Région wallonne qu'il y ait des emplacements pour vélos.

B- Echanges avec les membres des Commissions

Les principales questions et remarques des participants portent sur :

- **Le rôle de la commune là-dedans** : le bâtiment appartient à la commune. La commune va le vendre à l'opérateur qui revendra les appartements à la pièce. La commune souhaite avoir un avis de la CLDR/CRU sur ce dossier car il y a un changement de destination.
- **Les places de parking prévues** : en respect avec la charte urbanistique, le promoteur prévoit 1 place de parking par logement dans son projet, soit 12 places. Il pourra être envisagé de monter à 14 places, afin de tenir compte des visiteurs.
- **L'évolution de la mobilité à l'horizon 2030**. On peut espérer un recours moindre à la voiture.

Il y a un souhait d'alléger la circulation dans le haut de la rue de Vitrival, mais faut-il en arriver pour autant à un changement de direction dans cette rue ? C'est un souhait de la ville, mais ... Un audit de mobilité a été réalisé par le SPW. Actuellement la modification n'est pas possible. Une nouvelle réunion est demandée.

- **Le caractère locatif et/ou acquisitif du projet** : L'opérateur prévoit de proposer à la vente les logements construits. Il s'attend à ce que quelques investisseurs en achètent pour les mettre en location.
- **La prise en compte des PMR** : oui, c'est d'ailleurs une obligation de construction.
- **L'échéancier** : le bâtiment devrait être libéré par la crèche vers mars 2023 et l'acquisition des appartements pourrait se concevoir en 2024.
- **La dimension énergétique** : ce sera du A+ (avec probablement pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques).
- **Le fait que l'AIS soit ou non partie prenante dans ce projet** : elle ne l'est pas, mais l'opérateur prévoit un logement à loyer modéré.

- **Le caractère piétonnier de la rue (dans le cadre de la RU)** : cette rue n'est pas prévue 100% piétons.
 - ⇒ *M. Albertyn (a donné son accord pour communiquer les documents projetés en séance) et son architecte quittent la réunion.*
 - ⇒ *Ce projet lui tient à cœur en tant qu'habitant de la commune. Il a envie d'améliorer le centre et est conquis par le dynamisme de la commune en ce sens, ainsi que par l'efficacité et le fait de pouvoir travailler, dès le départ, en bonne intelligence avec la Ville de Fosses.*

Mme Françoise Doumont quitte la séance.

C- Avis et recommandations des CLDR et CRU sur le projet

Globalement, les participants accueillent positivement ce projet de transformation de l'ancien site du CPAS. Ils apprécient le respect des volumétries et la qualité architecturale du projet. Après le projet en cours de la société Hoyoux, il semble que le centre connaît une évolution positive, selon les membres présents.

Ils soulignent la question du parking (emplacements en suffisance) et du trafic comme éléments principaux à bien considérer lors du développement du projet.

3- Les Balades pédestres en jonction avec le RAVeL

Valentine De Graeve, du Syndicat d'Initiative, présente ce projet conjoint au SI et à la commune de Fosses-la-Ville.

Il part du constat que le cadre légal, notamment en matière de balisage, n'est plus respecté. Il y a donc lieu de procéder à une réfection du réseau des balades pédestres (dans un 1^{er} temps) et du réseau des balades vélo (dans un 2^{ème} temps).

L'idée est d'élaborer un nouveau réseau de manière à combiner les boucles entre elles. Et de développer l'offre sur l'Est, l'Ouest et le Nord du territoire, car actuellement c'est surtout à proximité de Bambois que les itinéraires existent.

L'ambition est aussi d'intégrer la fiche-projet du PCDR relative aux voies lentes (constituer un réseau entre les villages et vers le Ravel).

A ce titre, le GT/cellule chemins de la CLDR s'est réuni le 26 oct. 2022.

On arrive pour l'instant à un réseau de 95 kms au total (9 boucles, 2 doubles boucles, 1 boucle par village, de 4 à 12 kms par boucle). Ces tracés ont été testés par des bénévoles et validés. Ils seront entretenus par le Service *Travaux* (entretien bisannuel).

Des autorisations de passage sont nécessaires à certains endroits (privés) et les autorisations de balisages sont indispensables également (travail de caractérisation des segments d'itinéraires conséquent pour le géomètre de la commune). Là où les tracés débordent sur des communes voisines (Mettet, Sambreville, Floreffe), il est nécessaire d'obtenir l'avis de ces communes et l'autorisation ad hoc. Une rencontre a déjà eu lieu avec Floreffe.

Le CGT est le garant et accorde les autorisations (un dossier à rendre par balade) et les subventions (accordées si l'itinéraire est autorisé et s'il y a une reconnaissance de celui-ci).

Le taux normal de financement pour le balisage est de 60%. Il peut monter à 80% si le réseau est intercommunal.

Parallèlement, le souhait est de développer plus de liens encore entre les balades et de rouvrir 10 à 15 chemins publics en dehors des tracés publics dont question ci-dessus. Une 1^{ère} sélection a été présentée au GT de la CLDR.

Réactions des participants :

- Un participant au GT félicite Mme De Graeve pour sa présentation et le travail effectué, mais reproche le fait que « tout était déjà fait » quand le GT s'est réuni.
M. Meuter réexplique le souhait de faire un lien entre l'action du SI et le souhait de la CLDR de travailler sur les chemins. Par rapport à la fiche initiale du PCDR, une évolution se fait en fonction des opportunités. Le GT a pu proposer des liens et peut faire des propositions.
- Valentine De Graeve explique qu'on ne fait pas ce qu'on veut. Il y a des contraintes au balisage (être en boucle, avoir un parking accessible, envisager la question de la traversée de voies rapides, relier tous les villages, passer par les « must » fossés). Il y a lieu aussi de sécuriser les passages d'un point de vue juridique.
- Le Footing club a également fait des propositions.

Valentine De Graeve réunira à nouveau le GT.

M. HUYSENTRUYT entre en séance.

4- Les places du Chapitre et du Marché ainsi que l'espace couvert polyvalent (halle) sur le site de l'ancien Hôtel de Ville

A- Présentation du dossier

Ce projet a déjà été présenté à la CRU (mais pas à la CLDR). Il a évolué depuis.

M. Cellier, au nom du partenariat des architectes, explique qu'on en est maintenant entre l'avant-projet détaillé et le permis d'urbanisme (prochaine étape). Désormais, les contraintes techniques ont été intégrées à l'esquisse pour donner le stade actuel.

Il présente ce projet (typologies de mobiliers, de végétalisations, de matériaux au sol...) en insistant sur la volonté de maximiser les vues vers la collégiale et son clocher.

Il précise que la halle constituera l'élément d'articulation entre les 2 places et qu'elle sera composée d'une toiture en zinc teinté, d'une charpente en bois, de tirants métalliques et de piliers en béton.

B- Echanges avec les membres des Commissions

Les principales questions et remarques des participants portent sur :

- **Le problème du vent et de la pluie s'ils chassent vers la halle et le choix de la toiture en 2 pans** : C'est un choix esthétique. Il y a un dépassement de toiture qui limite ce phénomène. Le but est aussi de garder un maximum de lumière naturelle.
- **L'axe de la toiture. Ne pourrait-il pas être mis dans l'autre sens ?** Cela accentuerait le problème en temps de pluie. De plus, cela s'inscrit dans la typologie existante. On veut éviter l'effet 'couloir'. La volonté est d'en faire un lieu qui a son propre volume. Désormais, la halle est moins massive.
- **La superficie de la halle** : 200 m² exploitables au sol (sans la partie technique).

- **Les piliers béton de la halle** : assurance d'une meilleure stabilité (prise au vent non-négligeable). Il s'agit en fait de poutre en acier enrobée dans du béton lissé.
- **La partie en piétonnier et le stationnement**. Il est souligné que la plupart des rues seront semi-piétonnes (partagées) et non uniquement piétonnes (cas de la ruelle des Remparts soulevé plus haut)
- **La fonctionnalité de la halle** : structure « prête à l'emploi » pour diverses activités (plusieurs poses de luminaires envisageables), local technique en périphérie et sécurisable.
- **Les plantations**.
- **Les places de parking** (et la proximité de la plaine de la Rosière).
- **Les matériaux envisagés** : Pierres naturelles côté Place du Chapitre, terre cuite Place du Marché, et acier corten au sol et mobilier. Afin d'être cohérent avec l'ensemble des projets.

⇒ ***L'ensemble des remarques émanant de la réunion CRU du 22 février 2022 ont donc bel et bien été prises en compte en fonction des faisabilités techniques étudiées actuellement.***

Il est aussi demandé de réfléchir avec les futurs occupants pour équiper au mieux cette halle, afin que le lieu soit opérationnel pour l'organisation d'événements (cf. arrivées pour les câbles, ...) (déjà en cours...)

⇒ ***Une réunion a déjà eu lieu avec les services techniques concernés. D'autres suivront dans l'élaboration du projet.***

Au niveau du choix des plantations : y réfléchir en fonction du passé, en sachant qu'il y avait autrefois 12 chênes sur la place du Marché et 1 tilleul tutélaire sur la place du Chapitre. (= remarque d'un participant)

Au niveau des endroits où planter : les sociétés/compagnies demandent qu'il n'y ait pas d'arbres qui empêchent les décharges sur la place du Chapitre. La vue doit être dégagée. L'échevin Meuter souligne que ce n'est pas négociable.

(Idem = 1 remarque)

⇒ ***L'auteur de projet demande les dimensions idéales de l'arbre à planter.***

⇒ ***Un équilibre devra être trouvé.***

5- L'appel à projets BiodiverCité 2022

Nicolas Aspeslagh annonce aux participants que le dossier rentré par la commune en juin dernier a été accepté et que la commune peut dès lors bénéficier d'un financement de 9.900 € pour réaliser les 4 actions pour lesquelles elle a rentré des fiches dans le cadre de l'appel à projet 2022, à savoir :

- *Semaine de l'arbre 2023*
- *Plantation de haies et arbres indigènes le long d'un chemin communal*
- *Prairie fleurie, plantation d'essences indigènes et installation de panneaux didactiques*
- *Installation de panneaux didactiques et sensibilisation à la végétalisation des cimetières.*

Il précise que pour l'action relative aux plantations le long d'un chemin communal, le chemin retenu par le Collège est le chemin n°31 inscrit à l'Atlas des chemins de Fosses-la-Ville et actuellement partiellement accessible. L'objectif étant de rouvrir l'entièreté de ce chemin en sensibilisant les

agriculteurs exploitant les parcelles voisines à l'importance de recréer et de préserver des zones attractives pour la faune. Il explique le pourquoi de ce choix et montre une photo aérienne du lieu. Il est bien conscient que le chemin n'est pas celui qui avait été proposé par le GT mais ce choix repose sur l'observation de cette zone désertique (plateau de Taravisée) d'un point de vue « biodiversité » (zone de plusieurs ha sans la moindre végétation) au contraire des sites proposés qui n'en sont pas aussi dépourvus.

Réactions des participants :

- Deux membres de la CLDR qui ont participé à la réunion du GT Nature soulignent le fait que le Collège n'a pas retenu le projet à l'endroit proposé, même s'ils comprennent l'argumentation de l'autre choix. Ils ont l'impression d'avoir dépensé du temps et de l'énergie pour voir leur avis non pris en compte. Ils insistent sur la transparence nécessaire dans le cadre du processus participatif.
 - ⇒ Myriam Bachy rappelle que la CLDR (et les GT) est une commission d'avis et que c'est aux instances communales que reviennent in fine les choix et décisions. Dans le cas présent, le Collège a suivi en bonne partie les propositions du GT.
- Un participant ne comprend pas que le Collège ne se penche pas sur les autres propositions du GT Nature, qui peuvent parfois être réalisées à peu de frais, en dehors de l'appel à projets *BiodiverCité*. A titre d'exemples : le non-fauchage des bords de route et la non-programmation de la taille des haies au mois de juin sont cités. Ces décisions engendreraient qui plus est des économies pour la Commune.

6- Les projets en DR

La FRW clôture la présentation des projets en présentant, principalement pour les membres de la CRU, les projets DR, à savoir :

- La Maison rurale, dans laquelle nous sommes réunis et qui est un projet qui a été réalisé en Développement rural.
Les agents de la FRW mettent à disposition des participants des exemplaires de la Fiche d'Aménagement Rural relative à ce projet, fiche réalisée par la FRW
→ <https://www.frw.be/store/p240/FAR-Fosses.html>
- Le Parc Winson, qui est le prochain projet qui devrait se concrétiser. Il s'agit d'un projet financé par 2 intervenants (ce qui complique les procédures), à savoir le Développement rural et les Espaces verts. Ce projet a déjà fait l'objet des 2 Conventions DR requises dans le cadre de la procédure DR (Convention-Faisabilité en déc. 2017 et Convention-Réalisation en janv. 2022). L'auteur de projet est l'Atelier Paysage (M. Etienne CELLIER). La commune est en attente de la signature de la Ministre Tellier (pour le volet Espaces verts), afin de pouvoir passer à la concrétisation des travaux : interventions sur les murailles, cheminements (dont parcours pour les PMR), équipements (bancs, portails, jeux ...) et végétation...
NDLR : Bonne nouvelle : le point figurait bien à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 21 déc. 2022.
- La place d'Aisemont, pour laquelle la commune a introduit une demande de subventionnement en DR. L'esquisse présentée en CLDR le 19 avril a été quelque peu modifiée afin de pouvoir prétendre à un subventionnement de 400.000 € plutôt que 300.000 €. Pour ce

faire, l'espace doit être considéré comme un espace partagé/espace de convivialité et il ne peut y avoir de traversée transversale du site par les véhicules automobiles. L'aménagement prévu concerne la partie située à l'avant de l'église, ainsi que le 'rond-point'.

7- Clôture de la séance

Plusieurs participants demandent plus de suivi dans les projets et qu'une information leur soit donnée quand les chantiers des projets de RU démarrent.

M. Bernard Meuter fait son *mea culpa* pour ne pas avoir informé du début des travaux de la Plaine de la Rosière, et conclut la séance commune et remercie les membres des 2 commissions pour leur participation.

Les personnes qui ne font pas partie de la CRU sont invitées à quitter la séance.

Secrétariat de la CLDR :

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Xavier PAULY

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Réunion plénière de la CRU

1- Approbation du PV de la dernière réunion du 22.02.2022

Pas de remarques.

2- Suivi des projets en cours en Rénovation urbaine

A- Plaine de la Rosière.

Le chantier a débuté au mois d'août dernier. Quelques difficultés ont été rencontrées au début, notamment au niveau de la stabilité. Les études sont faites pour la passerelle (prises en charge par la Région).

Communication aux riverains OK.

Le nettoyage du ruisseau sera effectué avec des jeunes (jusqu'au cabinet médical de la Rosière). D'ici le printemps le chantier sera terminé. Les terres ont été déplacées pour récupérer de l'espace. 53 places + PMR + Gaines si électrique.

Venelle ?

⇒ **« Trafic » va commencer les travaux et donc la venelle.**

B- Travaux de la traversée

Explications des différentes étapes.

« Trafic » prend en charge les travaux devant leur propriété.

ORES doit encore intervenir.

3- Divers.

Revitalisation urbaine :

Le projet de la Rue Ste-Brigide a été abandonné.

Le dossier de la Place du Centenaire est travaillé en priorité.

⇒ **Une rencontre est programmée avec le responsable SPW.**

Secrétariat de la CRU :

Pierre-Jean Vandersmissen

Administration communale de Fosses-la-Ville

Service développement local - Conseiller en rénovation urbaine

Espace Winson

Rue Donat Masson, 22

5070 Fosses-la-Ville

Tél. : 071/12.12.40

Annexe : liste des participants

Prénom	Nom	CLDR / CRU	Présent / Excusé
Huguette	ARNOULD	CRU	
Sarah	BARTHELEMY	CRU	
Nicolas	ASPESLAGH	CLDR/CRU	P
Luc	BAUFAY	CLDR	P
Gil	BAUFAY	CLDR / CRU	P
Jean-Luc	BENOIT	CLDR	P
Christophe	BERNARD	CLDR	
Jean-Michel	BORNIET	CLDR / CRU	P
Augustin	CHAUSSÉE	CLDR	
Maureen	COLASSIN	CLDR	P
Frédérique	COLLIGNON	CLDR	
Olivier	CORNELIS	CRU	
Bernard	COUSIN	CLDR	P
Willy	DARVILLE	CLDR	P
Frédéric	DE VliegHERE	CLDR	E
Jean-Pierre	DEFREYNE	CLDR	
Valentine	DE GRAVE	CRU	P
Chantal	DEMIL	CLDR	
Johann	DEMILY	CLDR	
Quentin	DENIS	CLDR	E
Romuald	DENIS	CLDR	
Françoise	DOUMONT	CLDR	P
Etienne	DREZE	CLDR /CRU	E
Marjoline	DUBOIS	CRU	P
Jean-François	FAVRESSE	CRU	
Eveline	FICART	CRU	
Christophe	GILLARD	CRU	

Aurélien	HUYSENTRUYT	CRU	P
Cédric	JAUMOTTE	CRU	P
Francis	JAUMOTTE	CRU	P
Fopossi - Ervice Michel	KAMMOGNE	CRU	
Caroline	KERBUSH	CRU	P
Marina	LALOUX	CRU	P
Louis	LAMY	CRU	E
Josée	LECHIEN	CLDR	P
Maryse	LECHIEN	CRU	
Cathy	LEGRAIN	CLDR	
Anne-Sophie	LEPINNE	CRU	
Catherine	LEQUEUX	CRU	
Eric	LIBERT	CRU	
Jean-Marc	LOMMA	CLDR	E
Xavier	MARIAGE	CRU	
Pierre	MELAN	CLDR/ CRU	E
Bernard	MEUTER	CLDR / CRU	P
Bernard	MICHEL	CLDR /CRU	P
Marc	MONTULET	CLDR / CRU	DEMISSION
Frédéric	MOREAU	CLDR / CRU	P
Anne-Cécile	MORMONT	CRU	
Philippe	PASCOTTINI	CLDR	E
Marc	PEPERMANS	CLDR	P
Jean-Pierre	ROMAIN	CRU	P
Alain	SERVAIS	CLDR /CRU	
Thomas	THAELS	CRU	
Fabrice	UITTEBROEK	CRU	P
Pablo	VANDERBECQ	CLDR	E
Gabriel	VERMAUT	CRU	
Vincent	VIAENE	CLDR	P

Alexandre	WARNANT	CRU	E
Laetitia	WIGGERS	CLDR	
Monika	NAPIERALA	AGENT RELAIS	P
Pierre-Jean	VANDERSMISSEN	AGENT RELAIS	P
Myriam	BACHY	AGENT RELAIS FRW	P
Xavier	PAULY	AGENT RELAIS FRW	P